

# Émulsion cationique à rupture moyenne

## SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Émulsion cationique à rupture moyenne ; <i>Cationic Medium Setting Emulsion</i>
Autres moyens d'identification	(i) CMS -2 (MOD), (S) (H) (P) ; (ii) CMS-4 (P/S) ; (iii) ECM-65, CHP-2M (P)+
Usage recommandé	Mélangée à froid, pavage posé à froid.
Restrictions d'utilisation	Aucune connue.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Les industries McAsphalt Ltée, 8800, avenue Sheppard Est, Toronto (Ontario) M1B 5R4
N° de téléphone en cas d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666, 24 heures Les industries McAsphalt Ltée, 1-800-268-4238, de 8:00 à 17:00 h., du lundi au vendredi
N° de FDS	0156

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) (DORS/2015-17) (Canada) (SIMDUT 2015).

### Classification

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4 ; Irritation cutanée, Catégorie 3 ; Irritation oculaire, Catégorie 2B ; Cancérogénicité, Catégorie 2.

### Éléments sur les étiquettes



### Avertissement

Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané ou par inhalation.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/Obtenir des soins médicaux.

### Autres dangers

Liquide huileux noir-brun foncé ayant une odeur asphaltique caractéristique ou une odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. Ne présente que peu ou aucun danger en cas de rejet accidentel. Peut s'enflammer lorsque fortement chauffé.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Asphalte de pétrole (bitume)	8052-42-4	55 – 75		
Eau	7732-18-5	25 – 45		
Solvant Stoddard	8052-41-3	0 – 8		
Copolymères de styrène et de butadiène	9003-55-8	0 – 3		
Fuel-oil, n° 2	68476-30-2	0 – 3		

Identificateur du produit : Émulsion cationique à rupture moyenne - Ver. 1

N° de la FDS : 0156

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

Page 1 de 10

Émulsifiant 61790-85-0, 0,3 – 0,8  
111-46-6,  
61791-44-4  
61791-55-7

#### Remarques

REMARQUE : Du sulfure d'hydrogène peut être produit lors du stockage ou du déplacement de l'asphalte chaud. Un additif d'adhésivité est ajouté en quantités < 1 % lorsque cela est indiqué. Le produit chauffé peut dégager des vapeurs irritantes pour le nez, la gorge et les poumons. Voir la section 8 pour obtenir de plus amples renseignements.  
Du sulfure d'hydrogène peut être produit lors du stockage ou du déplacement de l'asphalte chaud.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### Mesures de premiers secours

#### Inhalation

Si la personne ne respire plus, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle fait un arrêt respiratoire, du personnel qualifié doit administrer la respiration artificielle ou de l'oxygène.

#### Contact avec la peau

En cas de projections de bitume chaud, refroidir la partie du corps affectée en l'immergeant dans l'eau ou avec une douche. Ne pas essayer de retirer l'asphalte, il faut plutôt le séparer longitudinalement s'il se présente de manière circonférentielle pour éviter l'effet de tourniquet. Il ne faut pas essayer d'enlever de la peau du bitume qui y adhère fermement. Du bitume refroidi ne causera pas d'autre lésion et il procurera en fait une couverture stérile à la zone brûlée. Au fil de la guérison, la plaque de bitume se détachera d'elle-même, habituellement après quelques jours. Lorsque la peau est salie, mais qu'il n'y a pas de brûlure, nettoyer avec de l'huile minérale, suivie de savon et d'eau. Utiliser de l'huile d'olive près des yeux.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède, en laissant couler l'eau doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

#### Ingestion

Ne pas faire vomir à moins que le personnel médical n'indique de le faire. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

#### Commentaires sur les premiers soins

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin ou obtenir des soins médicaux.

#### Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'inhalation de ce produit peut irriter les voies respiratoires et provoquer une dépression du système nerveux central (SNC) dont les symptômes peuvent comprendre faiblesse, étourdissements, troubles d'élocution, somnolence, perte de conscience et dans les cas de surexposition importante, le coma et la mort. À des concentrations plus élevées (supérieures à 10 ppm), le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique par inhalation, pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires et l'insuffisance respiratoire, le coma et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition au sulfure d'hydrogène. Bien que le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris, on ne peut pas se fier au sens de l'odorat pour le détecter puisque l'exposition à cette substance engendre une fatigue olfactive rapide qui lui fait perdre sa fiabilité de détection de l'odeur.

En cas d'ingestion : les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

En cas de contact avec la peau : l'exposition prolongée ou les expositions répétées peuvent irriter ou brûler la peau.

En cas de contact avec les yeux : peut provoquer une irritation modérée à sévère. Les symptômes comprennent les yeux rouges, douloureux et larmoyants.

#### Prise en charge médicale immédiate et traitement spécial

##### Instructions spéciales

Aucun traitement spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Gros incendie : Dioxyde de carbone, poudre extinctrice, mousse appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Identificateur du produit : Émulsion cationique à rupture moyenne - Ver. 1  
Date de préparation : 24 janvier 2018  
Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

N° de la FDS : 0156

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas pulvériser d'eau sur le réservoir ou le récipient qui contient l'asphalte liquide parce que l'eau réagit violemment avec le produit à températures élevées ; risque d'explosion de vapeur !

### Dangers spécifiques posés par le produit

Inflammabilité du produit : Brûlera en cas d'exposition prolongée à la flamme ou à des températures élevées.

Le produit surchauffé peut dégager du sulfure d'hydrogène qui peut s'accumuler dans l'espace libre du réservoir ou dans tout autre espace clos.

### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), fumée et vapeurs irritantes en tant que produits de combustion incomplète.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter l'équipement de protection qui convient, ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) muni d'un masque facial complet.

Les pompiers peuvent pénétrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

Consulter la section 8, Protection de la peau (Contrôle de l'exposition /Protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les matériaux de protection contre les produits chimiques qui conviennent.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dessus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Fournir une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire qui convient lorsque la ventilation est inadéquate. Porter de l'équipement de protection individuelle qui convient (voir la section 8).

### Précautions environnementales

Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Remarque : voir la section 1 pour y trouver de l'information sur le contact en cas d'urgence.

### Autres informations

Contactez le fournisseur, et les services d'urgence et d'incendie locaux pour obtenir de l'aide. Déclarer les déversements aux autorités locales de santé, sécurité et environnement, suivant les besoins.

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Il est judicieux d'éviter de respirer le produit, d'éviter le contact avec la peau et les yeux, et de se laver les mains après manipulation. NE PAS fumer dans les aires de travail. NE PAS manger, boire, fumer ni entreposer d'aliments dans les aires de travail. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans la salle des repas ou de quitter l'aire de travail. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'aller aux toilettes ou de quitter l'aire de travail. Éliminer convenablement tous les articles contaminés, tels que les chaussures, qui ne peuvent pas être décontaminés. NE PAS les réutiliser. Voir la section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

### Conditions de sécurité de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire directe dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Tenir le récipient fermé hermétiquement et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement scellés de nouveau et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Employer un moyen de confinement qui convient pour éviter la contamination environnementale.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	TLV® de l'ACGIH		PEL de l'OSHA		WEEL de l'AIHA	
	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 h	TWA
Asphalte de pétrole (bitume)	0,5 mg/m <sup>3</sup> (l)		Non			

Identificateur du produit : Émulsion cationique à rupture moyenne - Ver. 1

N° de la FDS : 0156

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

Page 3 de 10

	A4 - BEI	établie
Copolymères de styrène et de butadiène	3 mg/m <sup>3</sup> (R)	
Fuel-oil, n° 2	100 mg/m <sup>3</sup>	
Solvant Stoddard	100 mg/m <sup>3</sup>	

Signification des abréviations

BEI = Indices biologiques d'exposition (*Biological Exposure Indices*)

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Si ce produit contient des composants comportant des limites d'exposition, utiliser des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder l'exposition des travailleurs au-dessous de toutes limites d'exposition préconisées ou limites obligatoires.

#### Mesures de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection conformes à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire pour éviter l'exposition à des projections liquides, à des brouillards ou à des poussières.

##### Protection de la peau

Si ce produit contient des composants comportant des limites d'exposition, il peut être nécessaire d'effectuer une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou une biosurveillance afin d'établir l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité de porter de l'équipement de protection respiratoire. Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Il faut employer des techniques appropriées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que des douches oculaires d'urgence et des douches de décontamination soient à proximité de l'emplacement de l'aire de travail.

Il convient de porter en tout temps des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée lors de la manipulation de produits chimiques lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Matériaux qui conviennent : caoutchouc nitrile.

##### Protection des voies respiratoires

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré ou à adduction d'air pur convenablement ajusté, conforme à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les risques que pose le produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur choisi. Recommandation : les cartouches ou les boîtes filtrantes anti-vapeurs organiques, ainsi qu'un filtre anti-poussières, antifumée ou antibrouillard (de la série R ou P) peuvent convenir dans certaines circonstances où il est prévu que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Liquide huileux noir-brun foncé. Taille des particules: Non disponible
<b>Odeur</b>	Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. Asphalte de pétrole (bitume)
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	2 – 4
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Non disponible (point de fusion) ; Non disponible (point de congélation)
<b>Point initial d'ébullition / Intervalle des points d'ébullition</b>	100°C (212°F)
<b>Point d'éclair</b>	> 100°C (212°F) (vase ouvert)

Identificateur du produit : Émulsion cationique à rupture moyenne - Ver. 1

N° de la FDS : 0156

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

Page 4 de 10

<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet
<b>Limite inférieure / supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Non disponible (supérieure) ; Non disponible (inférieure)
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible
<b>Densité (eau = 1)</b>	1,017
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau : Non disponible (dans d'autres liquides)
<b>Coefficient de partage n-Octanol/Eau (Log K<sub>ow</sub>)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible (viscosité cinématique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Tension superficielle</b>	Non disponible
<b>Conductivité électrique</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur à 50°C</b>	Non disponible
<b>Concentration de vapeur saturée</b>	Non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage.

### Risque de réactions dangereuses

Le contact avec l'asphalte chauffé et l'eau peut provoquer une violente éruption. Peut dégager des COx, NOx, SOx, POx, du H<sub>2</sub>S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque la matière est chauffée jusqu'à sa décomposition.

### Conditions à éviter

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Exposition à la chaleur.

### Matières incompatibles

Réagit avec les agents oxydants. Acides. Bases. Oxydants.

### Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des COx, NOx, SOx, POx, du H<sub>2</sub>S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque la matière est chauffée jusqu'à sa décomposition.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Voir les Données toxicologiques (Section 11).

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Asphalte de pétrole (bitume)		> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)

Identificateur du produit : Émulsion cationique à rupture moyenne - Ver. 1

N° de la FDS : 0156

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

Page 5 de 10

Fuel-oil, n° 2	~ 12 000 mg/kg (rat)
Solvant Stoddard	~ 12 000 mg/kg (rat)
Émulsifiant	> 500 mg/kg (rat)

#### Irritation/Corrosion cutanée

Irritant cutané. Les signes et symptômes peuvent comprendre rougeur localisée, gonflement et démangeaisons. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Les émanations d'asphalte peuvent accroître la sensibilité aux coups de soleil.

Légèrement irritant pour la peau. Le contact avec la matière chaude peut provoquer des brûlures thermiques.

#### Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

Irritant oculaire. Les signes et symptômes peuvent comprendre rougeur, gonflement, douleur, larmolement et vision trouble ou voilée. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer de l'irritation oculaire à des concentrations de 1 à 20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. À des concentrations de H<sub>2</sub>S supérieures à 50 ppm, l'irritation oculaire peut comprendre des symptômes de rougeur, gonflement important, larmolement, photophobie et apparition de halos autour des lumières.

Le produit liquide chaud peut provoquer des brûlures thermiques. Légèrement irritant pour les yeux.

#### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

##### Inhalation

Peut être nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées.

Oui, il faut prendre des précautions dans les espaces clos.

Aucun effet important ou danger critique connu. L'inhalation de ce produit peut irriter les voies respiratoires et provoquer une dépression du système nerveux central (SNC) dont les symptômes peuvent comprendre faiblesse, étourdissements, troubles d'élocution, somnolence, perte de conscience et dans les cas de surexposition importante, le coma et la mort. À des concentrations plus élevées (supérieures à 10 ppm), le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique par inhalation, pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires et l'insuffisance respiratoire, le coma et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition au sulfure d'hydrogène. Bien que le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris, on ne peut pas se fier au sens de l'odorat pour le détecter puisque l'exposition à cette substance engendre une fatigue olfactive rapide qui lui fait perdre sa fiabilité de détection de l'odeur.

##### Absorption cutanée

Peut être nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées. La peau va noircir.

##### Ingestion

Nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées.

Graves irritation ou brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Nocif. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

##### Danger par aspiration

Pas reconnu d'être un danger par aspiration.

#### Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées

Nocif d'après des études menées sur l'être humain et des animaux.

Effets semblables à ceux décrits précédemment pour la Toxicité pour certains organes cibles, Exposition unique.

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

#### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Asphalte de pétrole (bitume)	Groupe 2B	A4		
Fuel-oil, n° 2	Groupe 3	A3	Non répertorié	
Solvant Stoddard	Groupe 3	A3	Non répertorié	
Émulsifiant	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié

Identificateur du produit : Émulsion cationique à rupture moyenne - Ver. 1

N° de la FDS : 0156

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a établi que les expositions professionnelles à l'asphalte oxydé et à ses émissions lors des opérations de couverture sont « probablement cancérigènes pour l'Homme » (Groupe A). Le CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes durs et à leurs émissions lors du travail avec le mastic d'asphalte sont « peut-être cancérigènes pour l'Homme » (Groupe 2B). Le CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors des opérations de pavage « peut-être cancérigènes pour l'Homme » (Groupe 2B).

Un Groupe de travail du CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors du pavage routier sont « peut-être cancérigènes pour l'Homme » (Groupe 2B).

Signification des abréviations

ACGIH® = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*. A3 = Cancérigène confirmé chez l'animal dont la pertinence est inconnue chez l'homme. CIRC = Centre international de recherche sur le cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérigène pour l'Homme. Groupe 3 = Non classifiable quant à sa cancérigénicité pour l'Homme. A4 = Non classifiable en tant que Cancérigène pour l'Homme.

#### **Toxicité pour la reproduction**

##### **Développement de la progéniture**

Aucune information n'a été trouvée.

Aucun effet important ou danger critique connu.

##### **Fonction sexuelle et fertilité**

Aucune information n'a été trouvée.

Aucun effet important ou danger critique connu.

##### **Effets sur la lactation ou par l'allaitement**

N'est pas reconnu d'avoir des effets sur la lactation ni par l'allaitement.

##### **Mutagénicité pour les cellules germinales**

Aucune information n'a été trouvée.

Aucun effet important ou danger critique connu.

##### **Effets interactifs**

Non disponible.

## **SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Aucune information environnementale n'a été trouvée..

#### **Écotoxicité**

Polluant marin.

#### **Persistance et dégradabilité**

Non disponible.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Asphalte de pétrole (bitume). Ce produit et ses sous-produits de dégradation ne sont pas reconnus de s'accumuler biologiquement.

#### **Mobilité dans le sol**

On ne dispose d'aucune étude.

#### **Autres effets nocifs**

On ne dispose d'aucune information.

## **SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

#### **Méthodes d'élimination**

Contactez les autorités locales chargées de la protection de l'environnement pour connaître les méthodes d'élimination ou

Identificateur du produit : Émulsion cationique à rupture moyenne - Ver. 1

N° de la FDS : 0156

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

Page 7 de 10

de recyclage approuvées dans votre province. Recycler et réutiliser le produit, dans la mesure du possible. Il incombe à l'utilisateur de faire l'évaluation requise des dangers que pose la matière résiduelle et de sa conformité aux lois applicables sur les matières résiduelles dangereuses (déchets dangereux). Éliminer ou recycler les récipients vides par le biais d'une installation agréée pour le traitement des matières résiduelles.

## SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non réglementé en vertu du Règlement canadien sur le TMD. Non réglementé en vertu du Règlement américain intitulé *US DOT Regulations*.

**Dangers environnementaux**      Polluant marin potentiel

**Transport en vrac d'après l'Annexe II du MARPOL 73/78 et le Code IBC (*International Bulk Chemical Code* (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques))**

Sans objet

## SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Réglementation sur la santé, la sécurité et l'environnement  
Canada**

**Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques conformément au règlement sur la déclaration de nouvelles substances (DNS) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999). Tous les composants figurent dans la LIS/LES.

**États-Unis**

**Article 8(b) de la loi américaine intitulée *Toxic Substances Control Act* (TSCA)**

Tous les composants figurent dans l'Inventaire de la TSCA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques en vertu de la TSCA américaine.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Code de danger selon la NFPA	Santé – 1	Inflammabilité - 1	Instabilité – 0
<b>FDS préparée par</b>	Service d'ingénierie, de contrôle des procédés et de gestion des risques		
<b>N° de téléphone</b>	1-416-268-4238		
<b>Date de préparation</b>	24 janvier 2018		
<b>Date de la dernière révision</b>	24 janvier 2018		
<b>Signification des abréviations</b>	ACGIH® = <i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i> AIHA® = <i>American Industrial Hygiene Association, AIHA® Guideline Foundation</i> CIRC = <i>Centre international de recherche sur le cancer</i> HSDB® = <i>Hazardous Substances Data Bank</i> NFPA = <i>National Fire Protection Association</i> NIOSH = <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> NTP = <i>National Toxicology Program</i> OSHA = <i>US Occupational Safety and Health Administration</i> RTECS® = <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</i>		
<b>Références</b>	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  Base de données HSDB®. <i>US National Library of Medicine</i> . Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>NIOSH Pocket Guide</i> . <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> . Accessible auprès du Centre		

Identificateur du produit :      Émulsion cationique à rupture moyenne - Ver. 1

N° de la FDS : 0156

Date de préparation :      24 janvier 2018

Date de la dernière révision :      24 janvier 2018

Page 8 de 10



canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances* (RTECS®). Dassault Systèmes/BIOVA (« BIOVA »). Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Avis de non responsabilité**

Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts. Toutefois, le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente fiche.

Il incombe exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de l'usage de toute matière. Toute matière peut présenter des risques inconnus et doit être utilisée avec précaution. Bien que certains dangers dans soient décrits dans la présente fiche de données de sécurité, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls à exister.

